



Déclaration préalable de la FSU – CTA du 12 mars 2020

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Ce CTA de repli est reconvoqué aujourd'hui faute de quorum au CTA du mardi 3 mars 2020 du fait de l'absence des organisations syndicales FSU, Cgt et FO. En effet, le mardi 3 mars nos organisations syndicales appelaient les personnels à se mobiliser en réponse à l'annonce brutale du Premier Ministre. Le samedi 29 février, se tenait un conseil des Ministres censé être consacré au Covid19, conseil des Ministres finalement opportunément utilisé pour déclencher l'utilisation de l'article 49.3 de la constitution pour cesser le débat parlementaire sur le projet de réforme des retraites. La FSU dénonce ce déni de démocratie : loin de l'esprit initial du 49.3, il s'agit ici d'abord et avant de museler l'opposition à l'Assemblée Nationale. Après la rue et l'opinion, le gouvernement méprise les députés ! Chaque nouvelle annonce révèle combien le lien de confiance entre les personnels et l'Etat est rompu : réformes rejetées au sein des instances mais imposées aux personnels, mise en place dans le plus grand désordre de la réforme du baccalauréat, répression autoritaire des contestations, encore une fois samedi 7 mars au soir contre une marche féministe, et...passage en force de la réforme des retraites. Dans ce contexte, le ministre de l'Education nationale prétend nous faire croire à une « revalorisation historique », en échange de l'acceptation de la réforme des retraites, d'un alourdissement des missions et de l'introduction d'une part de salaire au mérite. Il invite à participer à une consultation nationale dont l'organisation et le contenu suscitent le plus grand scepticisme sur le fond, comme sur la forme. Qui peut croire à la sincérité d'une consultation à laquelle tout le monde, enseignant ou non, peut répondre plusieurs fois ?!

La FSU dénonce une nouvelle fois l'autoritarisme dont fait preuve le gouvernement et exige une revalorisation d'ampleur, sans contrepartie et déconnectée de la réforme des retraites. Elle rappelle sa revendication d'une remise à plat de la réforme du lycée qui passe notamment par le retour d'épreuves du bac nationales, organisées en fin d'année.

Le premier point à l'ordre du jour de ce CTA est un point sur le COVID-19. Nous nous félicitons de la présence des secrétaires académique et départementaux des CHSCT mais déplorons l'absence du secrétaire du CHSCT du rectorat. Sans tomber dans la psychose, il est indispensable que les personnels soient correctement informés par l'administration à tous ses niveaux, qu'ils ne soient pas mis dans des situations dangereuses pour leur santé, mais aussi que leurs droits soient respectés. Aujourd'hui, les personnels sont le plus souvent confrontés à une absence d'informations préjudiciable, au risque de les placer dans des situations sensibles, tant d'un point de vue professionnel que sanitaire.

Il est impératif que les décisions prises par l'Education Nationale soient cohérentes et qu'elles prennent réellement en compte l'intérêt des personnels et des usagers au-delà des lubies de notre Ministre.

Comment comprendre, dans un tel contexte, la nouvelle provocation de ce dernier sur l'impossibilité du recours au droit de retrait pour les personnels ?

Comment comprendre le maintien, -dû à l'absence de consignes claires émanant du rectorat, de conseils de classes dans des lieux confinés, de journées portes ouvertes ou de réunions parents professeurs. Tandis que ces réunions et événements, qui pourraient tout à fait être organisés différemment ou reportés, sont maintenus coûte que coûte, le rectorat annule la réunion

d'informations aux stagiaires à Nanterre—sans proposer d'alternative, permettant d'accueillir dignement les entrants dans le métier et de faciliter leur accès aux informations indispensables pour leur première demande de mutation.

Cette crise sanitaire remet en avant des questions portées depuis plusieurs années par notre fédération syndicale : le scandale de la situation de trop nombreux établissements scolaires, en matière d'hygiène, le manque cruel de médecins scolaires et d'infirmières scolaires et le dévoiement de leurs missions. Plus généralement elle met en exergue l'abandon par notre Ministère de questions d'éducation essentielles, pour se consacrer à des effets d'annonces, soulignant d'autant plus la déconnexion de l'Administration et du terrain.

Concernant les personnels et le service public d'orientation de l'Éducation nationale, suite à la sortie du rapport Charvet en juin 2019, le Ministre devait faire des annonces en octobre sur la réforme de l'orientation. A ce jour, les personnels (PsyEN, DCIO, personnels administratifs) sont toujours dans l'attente du devenir de leurs métiers et des services. Cependant, il semble que le rectorat a fait le choix d'anticiper les préconisations du rapport Charvet puisque plusieurs postes de DCIO vacants n'ont pas été mis au mouvement. Cela est inacceptable et fragilise les équipes de CIO qui n'auront pas de DCIO en poste pour la prochaine rentrée. En prenant ces décisions, le rectorat fait le choix d'affaiblir le service public d'orientation de l'Éducation nationale.

Comme un certain nombre d'annonces concernant les dernières réformes ou nouveaux dispositifs, nous apprenons par voie de presse la mise en place du réseau Lyli sur l'académie chargé de faire le lien entre le lycée et l'enseignement supérieur. A quel moment les PsyEN EDO, personnels formés et compétents sur la construction du projet d'orientation des adolescents, ont-ils été consultés sur ce projet ? Une fois de plus l'État fait le choix d'investir dans des organismes privés au lieu de renforcer son service public (3 millions d'euros sur 10 ans). Ce nouveau dispositif aura en charge la formation des personnels dans les établissements sur les questions d'orientation des élèves. La FSU s'oppose aux transferts des missions des PsyEN vers les enseignants. Le travail en complémentarité, qui a toujours été mené au sein des équipes éducatives, se fait dans le respect des compétences de chacun, et doit se poursuivre. La baisse de plus de 50% du nombre de postes au concours de PsyEN EDO est bien le signe d'une volonté de voir disparaître la profession.

La FSU rappelle son attachement au service public d'orientation de l'Éducation nationale et combattrait sa mise en extinction. Nous reviendrons sur la question des fusions de CIO et des suppressions de postes, au moment des débats.

Concernant la voie professionnelle, le ministère a annoncé le 28 février un projet de décret qui prévoit la suppression du diplôme intermédiaire de niveau 3, auquel se présentent actuellement tous les élèves de 1^{ère} baccalauréat professionnel. Ce diplôme serait remplacé par une «attestation» qui ne conférerait aucun niveau de qualification à son détenteur. Le diplôme intermédiaire (qui pouvait être un CAP ou un BEP en fonction des filières), permettait de sécuriser le parcours des élèves les plus fragiles, de leur donner une perspective de diplomation à mi-parcours, et de leur garantir de disposer d'une qualification reconnue en cas d'échec au terme du cycle de baccalauréat. En renonçant au diplôme intermédiaire, c'est aussi à l'ambition que tous les élèves de la voie professionnelle bénéficient d'un premier niveau de qualification que l'on renonce. La FSU réaffirme que le diplôme est un élément essentiel de la lutte contre le chômage. Elle met en garde quant aux conséquences désastreuses d'une telle mesure sur les élèves les plus précaires, en difficulté d'apprentissage, ou décrocheurs, qui sortiront alors du système éducatif sans aucun niveau de qualification. Ce projet de décret acte aussi la suppression des BEP, diplômes pourtant encore largement reconnus et appréciés par les entreprises, et accessibles par la voie de la formation continue ou de la validation des acquis de l'expérience pour les adultes. La FSU dénonce avec la plus grande cette mesure qui va considérablement déstabiliser l'offre de qualification et la diversité des parcours de formation.

Dans la voie générale et technologique, la première session des E3C touche à sa fin. Jusqu'au bout, elle aura été chaotique, en raison de l'obsession du Ministre à tenir à tout prix ces E3C, au mépris de toutes les voix qui se sont élevées, parfois depuis des mois comme c'est le cas du SNES-FSU. Le prix de cette séquence est lourd : des communautés éducatives durement éprouvées et des élèves qui auront passé leurs premières épreuves de bac sous la surveillance des forces de l'ordre.

Le Ministre se dit prêt à faire évoluer certains points. Pour le SNES-FSU, ces annonces devront être à la hauteur des enjeux et ne pas se limiter à des ajustements cosmétiques.

Avec l'étude des moyens administratifs et infirmiers pour la prochaine rentrée, ce CTA permet de compléter l'analyse de la préparation de la rentrée dans l'académie. Même si cette année le solde de postes administratifs est positif ce dernier est bien faible au vu des suppressions de l'an dernier . Notre académie va donc continuer de devoir fonctionner avec des services des rectorats, des DSDEN, des collèges et des lycées qui souffrent d'un manque cruel de personnels.

Une nouvelle année encore aucun poste d'infirmière n'est créé, alors même que le nombre d'élèves augmente ! Les infirmières vont continuer d'être placées dans des situations professionnelles intenable en courant d'un établissement à un autre, sans possibilité de mener, dans des conditions satisfaisantes, un travail de fond avec les équipes pédagogiques.

Nous aurons l'occasion de revenir en séance sur les moyens, ou plutôt la pénurie de moyens de CPE et de personnels de direction alors que notre académie est sous dotée depuis plusieurs années et que nouveaux établissements ouvrent à la rentrée prochaine.

Il est également l'heure d'un bilan des opérations sur les moyens enseignants. Comme nous l'avions dénoncé en janvier, les HSA, dont le volume continue d'augmenter permettent, par un véritable tour de passe-passe, d'afficher des créations d'emplois dans l'académie, alors que dans les faits ,des postes sont supprimés dans le départements, et en masse dans certains : -52 pour les Hauts de Seine par exemple.

La tendance des années précédentes s'accroît : dégradation des conditions de travail et explosion des heures supplémentaires. En collège, il faudra faire plus avec moins... et avec des classes toujours plus chargées, y compris en Education prioritaire (28 par classe en REP!). Effet prévisible de la réforme du lycée, dans plusieurs disciplines, les postes fondent comme neige au soleil et la précarité est accrue, du fait de la diminution savamment orchestrée des besoins et de l'appauvrissement de l'offre de formation.

Tout ceci n'augure rien de bon quant à la fluidité du mouvement Intra cette année. Dans le contexte de mise en application de la loi Fonction publique promulguée le 6 août 2019 qui a fait voler en éclat les garanties statutaires et le paritarisme, les collègues ont pris connaissance de leur résultat de mutation inter, suite à un mouvement nécessairement entaché d'erreurs. Nous ne sommes pas plus confiants au sujet du mouvement Intra qui s'ouvre. L'absence de tout contrôle paritaire et le règne de l'opacité ne peuvent engendrer qu'une défiance généralisée vis-à-vis d'un acte de gestion désormais entièrement livrés à l'Administration.

Pour finir, la FSU appelle les personnels :

- Le 13 et le 14 mars, à se mobiliser massivement pour le climat et à participer aux marches partout sur le territoire ;
- le mercredi 18 mars à la journée nationale d'action pour les salaires, conditions de travail, conditions de rentrée, bac et à rejoindre en nombre le rassemblement à Paris, près du Ministère ;
- Avec L'intersyndicale interprofessionnelle à une nouvelle journée de grève le mardi 31 mars contre le projet de réforme des retraites par points.